Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260929-2026_93-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Isabelle Lévêque, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Paul Perrin Sarzier pouvoir à Cécile Perrot.
Absents : Cécile Perrot

Nombre de Conseillers	En exercice 15 Présents 13 Votants 13
Date de convocation	22 septembre 2026
Date d'Affichage	22 septembre 2026
Secrétaire de Séance	Aurélie Poiteaux-Bethembos

Délibération n° 2026-93
Nature de l'Acte 5.2 Fonctionnement des Assemblées

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2026

Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 30 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.